

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 29 juin 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Zaven ALEXANIAN - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Magali GARDE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Vincent GOMEZ - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - Jean MONTAGNAC - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gerard PEPE - Marie-José PEREZ - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Bernard SUSINI - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Lachraf TIMEZOUKHT - Jean-Louis TIXIER - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Roland BLUM représenté par Marie-Louise LOTA - Jean-Louis BONAN représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Sylvia BONIFAY représentée par Marc POGGIALE - Patrick BORE représenté par Jean-Louis TIXIER - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Jean BRUNEL représenté par Jean-Pierre BERTRAND - Xavier CACHARD représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Eric DI MECO représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - André ESSAYAN représenté par Danielle MILON - Gérard GRAUGNARD représenté par Lucien MERLENGHI - Robert HABRANT représenté par Mireille FOURNERON - Mourad KAHOUK représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Alain LAURENS représenté par Marie-Madeleine PANCHETTI - Patrick MAGRO représenté par Abdelwaab LAKHDAR - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Yves MORAINÉ représenté par Laure-Agnès CARADEC - Bernard MOREL représenté par Patrick MENNUCCI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jacqueline MAURIC - Roland POVINELLI représenté par Michelle GUEYDAN - Jean-Pierre REPIQUET représenté par Vincent GOMEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sonia ARZANO - Jean-luc BENNAHMIA - Gérard BISMUTH - Eric DIARD - Martine GOELZER - Laurence JOUANDON - Gérard SBAGIA - Maxime TOMMASINI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 001-430/12/CC

■ Programme Local de l'Habitat 2012-2018 - Création d'un Fonds d'Innovation pour l'Habitat
DHCS 12/8057/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

A l'occasion de la préparation du deuxième Programme Local de l'Habitat de Marseille Provence Métropole, des Etats Généraux du Logement ont été organisés à l'échelle du territoire de la Communauté urbaine, en partenariat avec l'Association Régionale HLM. Des ateliers mobilisant les acteurs de l'habitat ont préparé entre mai et septembre 2011 une journée de restitution au cours de laquelle a été évoqué, entre autres thèmes, l'intérêt de pouvoir expérimenter et innover dans le champ de l'habitat.

Cette proposition a été retenue comme l'une des actions à engager dans le Programme Local de l'Habitat 2012-2018.

- que ce soit à l'initiative de maîtres d'ouvrage, de maîtres d'œuvre, d'entreprises, ou d'acteurs de terrain,
- que cela touche à l'élaboration d'un projet urbain, à la conception du programme, ou du logement lui-même, aux méthodes utilisées pour la construction ou le chantier, à l'ingénierie juridique et financière,
- qu'il s'agisse d'encourager
 - de nouveaux sujets de réflexion,
 - de nouvelles méthodes pour la production de logements ou leur gestion,
 - de nouvelles formes d'habitat,

il apparaît aujourd'hui indispensable d'encourager et de soutenir l'expérimentation et l'innovation en matière d'habitat.

Par délibération du Conseil de Communauté du 13 février 2012, Marseille Provence Métropole a créé et affecté une autorisation de programme d'un montant total de 6 millions d'euros sur la durée du PLH pour la mise en place de ce Fonds d'Innovation pour l'Habitat.

La présente délibération précise les modalités opérationnelles du fonctionnement de ce Fonds et propose de solliciter les collectivités partenaires pour y contribuer.

Les projets proposés par les organismes éligibles, c'est-à-dire les associations, les bailleurs sociaux, les Sociétés d'Economie Mixte, les collectivités..., seront examinés par un comité technique d'experts défini par arrêté du Président. Celui-ci produira un avis motivé pour chaque projet communiqué aux porteurs de projet et au comité de pilotage décrit ci-dessous avec

- l'intérêt du projet,
- la façon dont il répond aux critères d'innovation, aux objectifs du PLH de MPM, et de reproductibilité,
- une proposition d'aide financière.

Un comité de pilotage présidé par le Président de la Communauté urbaine et composé des maires Vice-Présidents des communes membres ou de leurs représentants, de la Vice-Présidente déléguée au Logement Social et d'Intérêt Communautaire, du Vice-Président délégué aux Opérations d'Amélioration de l'Habitat, et du Vice-Président délégué à la Politique de la Ville, statuera alors sur les projets : chaque projet retenu fera l'objet d'une proposition de décision financière soumise à l'approbation des élus communautaires.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de la Construction et de l'Habitation ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération RNOV 001-093/12/CC du Conseil de Communauté du 13 février 2012 approuvant le projet de Programme Local de l'Habitat 2012-2018 de Marseille Provence Métropole ;
- La délibération RNOV 002-094/12/CC du Conseil de Communauté du 13 février 2012 approuvant la création et l'affectation d'une autorisation de programme pluriannuelle relative à la préfiguration du Fonds d'Innovation pour l'Habitat ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Communauté urbaine doit contribuer à l'évolution de la conception et de la production des logements pour mieux répondre aux aspirations des habitants de son territoire ;
- Que la mise en place d'un Fonds d'Innovation pour l'Habitat va permettre de soutenir des projets innovants répondant aux objectifs de son PLH ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'appel à projet valant cahiers des charges et règlement du Fonds d'Innovation pour l'Habitat ci-annexé.

Article 2 :

Est approuvée la composition du comité de pilotage du Fonds d'Innovation pour l'Habitat présidé par le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant et comprenant les maires Vice-Présidents des communes membres ou de leurs représentants, de la Vice-Présidente déléguée au Logement Social et d'Intérêt Communautaire, du Vice-Président délégué aux Opérations d'Amélioration de l'Habitat, et du Vice-Président délégué à la Politique de la Ville.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer tout document afférent au Fonds d'Innovation pour l'Habitat.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
au Logement Social et d'Intérêt Communautaire

Samia GHALI

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI